

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**IMPRESSION DE DOCUMENTS DE  
COMMUNICATION POUR LE PROJET BUS A  
HAUT NIVEAU DE SERVICE (BHNS) DE  
GRANDANGOULEME**

Service Commande publiques  
N° 2017-D-173

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.5211-2 et L2122-22 ;
- VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2017 n°186 portant délégation d'attributions du Conseil au Président
- VU l'arrêté du Président en date du 27 janvier 2017 n° 19 portant délégation de fonctions, délégations et subdélégations de signature à Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de Vice-Présidente ;
- VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment ses articles 2 à 5,
- VU la délibération n°260 du conseil communautaire 17 octobre 2017, la SPLA GAMA s'est vu confier un contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°85-7Q4 du 12 juillet 1985 dite loi MOP, pour la mise en œuvre du projet Bus à haut niveau de service.
- VU l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et l'article 22 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de ce décret ;

CONSIDERANT que, en vue de la réalisation du Projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) il est nécessaire de réaliser des impressions de documents en vue de la communication dans le cadre des travaux du BHNS

CONSIDERANT que l'accord-cadre est mono attributaire et à prix unitaire et qu'il est conclu pour une durée de 2 mois à compter de sa date de notification;

CONSIDERANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence compte tenu du montant estimé.

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse de l'offre, réalisée par la société GAMA, l'offre de l'entreprise RENON a été retenue.

**DECIDE**

**Article 1er** - Le choix de l'offre proposée est approuvé:

RENON - Parc de la Rocade - Route de Gond Pontouvre - 16600 RUELLE SUR TOUVRE  
pour un montant maximum de 3 000 € HT.

**Article 2** - La SPLA Grand Angoulême Mobilités Aménagement est autorisée, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer ledit marché au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération conformément à l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985.

**Article 3** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Charente,
- Monsieur le Trésorier Principal Municipal d'Angoulême.

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **12 juin 2017**  
Publié ou notifié,  
Le **12 juin 2017**